

SEANCE DU 21 décembre 2020

Convocation du 15/12/2020
Date de publication : 23/12/2020
Conseillers en exercice : 042
Présents : 034
Quorum : 15

L'An deux mille vingt, et le lundi vingt et un décembre à 17:30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 006-211220

**OBJET : FINANCES BUDGET
ECONOMIE EMPLOI**

Approbation des tarifs des Droits de Place et d'Occupation du Domaine Public communal 2021.

PRESENTS :

M. GAZAY Maire,
M. ROUSSET, Mme AMARANTINIS, M. RUSCONI, Mme MENET,
M. AGOSTINI, Mme TRIC, M. AMY, Mme MORFIN, M. LEVISSE,
Mme HARKANE, M. LEANDRE, Mme MORINIERE, M.
MOURNAUD, Mme LEVASSEUR, M. LOUIS Adjoint,
Mme PELLEN, Mme MOISE HIRMAN, M. JARQUE, M. GUEDJ,
Mme BOURGUIGNON, Mme AMOROS, M. CANTARINI, Mme
ROUX, M. MIROUX, Mme THIBAUD, M. PANGOURASSOU, M.
KOURICHI, M. SALONE, M. CHERIET, Mme GIOVANNANGELI,
M. GRANDJEAN, Mme FARDOUX, Mme MELIN Conseillers
Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Mme GABRIEL (donne pouvoir à Mme AMARANTINIS), Mme
DUPLAN (donne pouvoir à Mme MORINIERE), M. CHAMLA
(donne pouvoir à M. AGOSTINI), M. COETTO (donne pouvoir à M.
PANGOURASSOU), Mme BENASSAYA (donne pouvoir à M.
GRANDJEAN), Mme MEZERGUES MAUTREF (donne pouvoir à
Mme FARDOUX), M. LATZ (donne pouvoir à Mme
GIOVANNANGELI), M. PONS (donne pouvoir à Mme MELIN)

ABSENTS :

M. Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

M. Stéphane CANTARINI rapporte :

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20201221-211220_06-DE
Reçu le 28/12/2020
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNum
er=103016KNJ492,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
28/12/2020



Délibération n° 006-211220 du Conseil Municipal du 21 décembre 2020 (suite)

L'occupation du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance, dont le montant est préalablement établi par le Conseil Municipal.

Cette délibération propose, pour l'année 2021, de procéder à l'actualisation des Droits de Place pour les commerçants sédentaires ou non sédentaires et de l'occupation du domaine public dans le cadre des travaux ou d'occupations diverses.

Cette évolution modérée des tarifs prend en compte la variation des indices I.N.S.E.E et des coûts des prestations internes et externes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDERANT la réunion de la Commission Consultative Paritaire en présence, du Président de l'Association des commerçants CAP et des représentants des syndicats des commerçants non sédentaires du 19 novembre 2020,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021.

VU l'examen et l'avis favorable des organisations professionnelles représentées,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER l'actualisation des tarifs des Droits de Place et d'Occupation du Domaine Public Communal applicables au 1^{er} janvier 2021.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20201221-211220_06-DE
Reçu le 28/12/2020
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
28/12/2020



TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANNÉE 2021			
	LIBELLÉ	Unité Périodicité	2021
	I - LE COMMERCE SÉDENTAIRE		
	I -1- TERRASSES & STRUCTURES DE CAFÉS ET RESTAURANTS, ET AUTRES COMMERCES		
1	I-1-1 Terrasses fermées /le m ² /mois, toutes zones	m ² /mois	4,75
2	I-1-2 Terrasses de plein air et stockage du mobilier sur voie publique /le m ² /mois, toutes zones.	m ² /mois	3,75
3	I-1-3 Terrasses de plein air exceptionnelles ou extension /le m ² /jour, toutes zones.	m ² /jour	3,75
4	I-1-4 Supplément forfaitaire TRIMESTRIEL pour alimentation électrique d'éclairage sur le domaine public par m ² de terrasse	m ² /mois	0,35
	I-2 MATERIEL ET ENCOMBREMENTS COMMERCIAL		
5	I-2-1 Eléments de publicité/l'unité par mois (y compris porte-menu, mannequin d'exposition, oriflammes, etc.) :	u/mois	3,75
	<i>I-2-2- Encombrement de la voie publique pour les éléments suivants :</i>		
6	I-2-2-1 -Etals extérieurs, tourniquets et produits destinés à la vente posés au sol/le m ² /mois	m ² /mois	3,75
7	I-2-2-2 Distributeurs de bonbons/l'unité/mois	u/mois	3,75
8	I-2-2-3 Distributeurs automatiques (distributeurs de boissons, rôtissoires, glaces, etc.) /l'unité par an	u/an	126,85
9	I-2-2-4 Distributeurs de journaux gratuits ou prospectus sur la voie publique/l'unité par an	u/an	160,45

Accusé de réception en préfecture
 013-211300058-20201221-211220_06-DE
 Reçu le 28/12/2020
 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
 28/12/2020



	II - LE COMMERCE NON-SÉDENTAIRE (CNS)		
	II-1- LES FLUIDES (eau, électricité)		
1 0	II-1-1 Utilisation de l'eau, forfait journalier	forfait/j	1,05
1 1	II-1-2 Alimentation électrique simple (luminaire guirlande, balance), forfait journalier	forfait/j	1,55
	II -2- LES MARCHÉS FORAINS		
	<i>Emplacements des CNS statut passager sur les marchés</i>		
1 2	II-2-1 Passagers la semaine /le ml par marché pour 3 m de profondeur maximum	ml/j	2,25
1 3	II-2-2 Passagers le week-end /le ml par marché pour 3 m de profondeur maximum	ml/j	2,45
1 4	II-2-3 Passagers, le m ² supplémentaire si largeur stand > aux 3 m de profondeur	m ² /j	1,65
	<i>Emplacements des CNS statut abonné en poste fixe sur les marchés</i>		
1 5	II-2-1 Commerçant Non Sédentaire en poste fixe la semaine sur cours Voltaire, cours Foch et Esplanade de Gaulle /le ml/j pour 3m profondeur maximum (sauf horticulteurs et fleuristes autorisés à 5m de profondeur)	ml/j	1,80
1 7	II-2-3 Commerçant Non Sédentaire en poste fixe le week-end /le ml/j pour 3m profondeur maximum (sauf horticulteurs et fleuristes autorisés à 5 m de profondeur)	ml/j	2,00
1 8	II-2-4 Étal > 3 m de profondeur, le m ² supplémentaire/jour	m ² /j	1,50

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20201221-211220_06-DE
Reçu le 28/12/2020
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
28/12/2020



.../...

II - 3 - VENTES EXCEPTIONNELLES, FOIRES ET BRADERIES			
1 9	II.3.1 Ventes exceptionnelles le ml/jour pour un étal inférieur à 3m de profondeur	ml/j	6,00
2 0	II.3.2 Foires Commerciales & ventes fleuristes le ml/jour pour 3m profondeur maximum	ml/j	4,05
2 1	II.3.3 Ventes exceptionnelles et foires commerciales , pour un étal supérieur à 3m de profondeur, le m ² supplémentaire/jour	m ² /j	4,50
2 2	II.3.4 Supplément forfaitaire pour alimentation électrique/jour par branchement	forfait/j	3,15
2 3	II.3.5 Supplément forfaitaire pour présence agent de sécurité par stand	forfait/stand	16,75
2 4	II.3.6 Forfait Caution /désistement sur foire	forfait	50,00
II -4- BROCANTES ET VIDE-GRENIERS			
II-4-1 Foire à la Brocante			
2 5	II 4-1-1 Foire à la Brocante et à l'Artisanat au ml, sans électricité, par jour de présence	ml/j	4,00
II-4-2 Vide Greniers			
2 6	II-4-2-1 Vide-greniers exceptionnels et braderies, le ml par jour	ml/j	2,75
2 7	II-4-2-2 Vide-greniers, association à but caritatif, évaluation de la subvention ville par une convention établie par la Maison de la Vie Associative		0.00

Accusé de réception en préfecture
 013-211300058-20201221-211220_06-DE
 Reçu le 28/12/2020
 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
 28/12/2020



	II-5 MARCHÉS POTIERS /SANTONNIERS/CERAMISTES		
	<u>II-5-1 Marché Potier : biennale ou annuelle été ou hiver</u>		
28	II-5-1-1 Forfait par stand pour 2 jours (sans électricité)	forfait/période	161,50
	<u>II-5-2 Marché des Céramistes et Santonniers</u>		
29	II-5-2-1 Forfait pour la période de la foire (avec électricité et structures d'accueil fournies)	forfait/période	732,00
30	II-5-2-2 Forfait pour la période de la foire demi stand	forfait/période	366,00
31	II-5-2-3 Vitrine	forfait/période	62,00
	II-6 MARCHÉ DE NOEL		
32	II-6-1 Location de chalets de Noël/l'unité/j (électricité comprise)	u/j	27,30
33	II-6-2 Caution pour mise à disposition/ réservation de matériel ou chalet (réservation, prévention des dégradations) ou désistement	forfait	610,00

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20201221-211220_06-DE
Reçu le 28/12/2020
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
28/12/2020



.../...

III - ENCOMBREMENT DE LA VOIE PUBLIQUE			
III -1- CONSTRUCTIONS, RÉPARATIONS OU RAVALEMENTS			
III-1-1 Redevance Travaux :			
<i>Droit d'établissement, Frais de dossier :</i>			
3 4	Toute délivrance d'une autorisation de voirie pour travaux (y compris renouvellement et prolongation, sauf cas particulier de gratuité, donne lieu au paiement d'un droit fixe)		48,00
3 5	III-1-1-1 Echafaudage de tous types, le ml par jour	ml/j	1,10
3 6	III-1-1-2 Palissade, étais ou tout dispositif de confortement : emprise projetée au sol (minimum de perception 1 mois, tout mois commencé est dû, le m ² /semaine	m ² /sem.	3,75
3 7	III-1-1-3 Benne ou container à décombres ou goulottes d'évacuation ou dépôt de matériaux sur le domaine public, avec demande d'autorisation, le m ³ /jour	m ³ /j	3,15
3 8	III-1-1-4 Locaux de chantier, bungalows de chantier (mini perception 1 semaine, toute semaine commencée est due), le m ² par semaine	m ² /sem.	7,40
3 9	III-1-1-5 Occupation d'une place de stationnement (Forfait, durée, jour), hors DSP Q Park	forfait	20,70
4 0	III-1-1-6 Amende pour défaut de paiement : astreinte journalière pour occupation du DP sans autorisation + majoration du tarif autorisé en vigueur	forfait	162,00

Accusé de réception en préfecture
 013-211300058-20201221-211220_06-DE
 Reçu le 28/12/2020
 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0COF4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
 28/12/2020



	III -2 REDEVANCE D'OCCUPATION SUR DOMAINE PUBLIC ROUTIER (décret d'Etat)		
4 1	III -2-1 Convention avec concessionnaire, forfait le m ² de voirie : (opérateurs téléphonie, Orange)		0,00
4 2	III-2-2 Ouverture de chaussée ou trottoir, forfait au m ² par an pour chambre, armoire et tampon (regard)	m ² /an	26,70
4 3	III-2-3 Ouverture de chaussée ou trottoir, pour mise en place de fourreau ou câble ou canalisation par km par an	km/an	39,35
4 4	III-2-4 Occupation du domaine public routier en aérien par km par an	km/an	52,35
4 5	(hors EDF, GDF, Pluvial & Adduction Eau Potable, Assainissement : occupants de droit)		
	III-3 REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC (R.O.D.P)		
	<i>pour les chantiers sur les ouvrages de réseaux de transports et de distribution d'électricité et de gaz (Décret 2015-334 du 25/03/2015)</i>		
4 6	III-3-1 pour tout chantier réalisé sur le territoire de la commune	ml	0,36
	III-4 LOCATION DE FOURREAUX ET OUVRAGES COMMUNAUX (non utilisés à ce jour)		
	<u>Conventions d'utilisation des installations de génie civil de La Ville d'Aubagne</u>		
4 7	Fourreau 27/32 par ml/par an	ml/an	2,25
4 8	Fourreau 40/45 par ml/par an	ml/an	2,25
4 9	Fourreau 60 par ml/par an	ml/an	2,35
5 0	Fourreau 80 (PVC) par ml/par an	ml/an	2,45

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20201221-211220_06-DE
Reçu le 28/12/2020
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
28/12/2020



.../...

	III-5 CLÉ D'ACCÈS AUX ZONES		
5 1	Clé d'accès aux zones piétonnes, remplacement en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution.	ml	31,30
	III-6 OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE		
5 2	III-6-1 Modules à usage de bureau/par mois	forfait/mois	626,00
5 3	III-6-2 Kiosque à journaux /par mois	forfait/mois	168,00
5 4	III-6-3 Taxis stationnement /par an (toutes zones par voiture)	forfait/an	165,00
	III-7 OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR TRANSPORTS DE FONDS		
5 5	III-7-1 Stationnement réservé non matérialisé par an	forfait/an	192,90
5 6	III-7-2 Stationnement réservé matérialisé (arceaux notamment) par an	forfait/an	320,70
	IV - ATTRACTIONS DIVERSES		
	IV-1 CIRQUES ET AUTRES SPECTACLES :		
5 7	IV-1-1 Structures & Chapiteaux jusqu'à 500 m ² /unité /par jour de représentation, sans électricité, eau fournie	u/j	190,00
5 8	IV-1-2 Structures & Chapiteaux entre 500m ² et 1.000 m ² /unité /par jour de représentation, sans électricité, eau fournie	u/j	258,00
5 9	IV-1-3 Structures & Chapiteaux de plus de 1.000 m ² /unité /par jour de représentation, sans électricité, eau fournie	u/j	377,00
6 0	IV-1-4 Structures autres que cirques et théâtres de marionnettes	u/j	131,20

Accusé de réception en préfecture
 013-211300058-20201221-211220_06-DE
 Reçu le 28/12/2020
 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
 28/12/2020



6 1	IV-1-5 Théâtres de marionnettes, petites attractions /par jour	forfait/j	21,20
6 2	IV-1-6 Forfait Installation électricité / période	forfait/pé-riode	21,20
	<p>NOTA : 1/Tarifcation pleine des jours de représentation, 1/2 tarif par jour de présence sans représentation.</p> <p>2/ Le jour d'arrivée et le jour de départ ne seront pas facturés</p> <p>3/ Les ménageries, parcs animaliers, sont pris en compte dans le calcul des surfaces total.</p>		
	IV-2 FOIRES INDUSTRIELLES - FÊTES FORAINES		
6 3	IV-2-1 Forfait utilisation électricité /par stand forain ou attraction/par jour pour la période de la foire	forfait/jour	1,60
6 4	IV-2-2 Forfait Stationnement caravane ou habitation mobile /par caravane /par jour, avec électricité & eau.	forfait/jour	2,65
6 5	IV-2-3 Baraque jusqu'à 7m l'unité /pour la période de la foire	unité/pé-riode	131,20
6 6	IV-2-4 Baraque au-delà de 7m jusqu'à 14m l'unité /pour la période de la foire	unité/pé-riode	257,30
6 7	IV-2-5 Manège enfantin l'unité /pour la période de la foire	unité/pé-riode	417,00
6 8	IV-2-6 Manège gros métier l'unité /pour la période de la foire	unité/pé-riode	730,00

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20201221-211220_06-DE
Reçu le 28/12/2020
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=103016KNJ492,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
28/12/2020



.../...

V - INSTALLATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE			
V-1 FOURGONS AMÉNAGÉS, PIZZA & ASSIMILÉS			
6 9	Emplacement sur toutes zones autorisées pour 6 présences par semaine /l'unité /par mois	u/mois	162,00
7 0	Emplacement sur toutes zones autorisées /l'unité /par jour (ajustement à la présence effective sur le DP)	u/jour	6,20
V-2 CARROUSEL			
7 1	V-2-1 Occupation voie publique carrousel	m ² /jour	0,21
7 2	V-2-2 Occupation voie publique ml/j type véhicule ou remorque alimentaire lié au carrousel	ml/jour	2,10
V-3 EMBLACEMENT VOIE PUBLIQUE			
7 3	Vente exceptionnelle de passage sur le domaine public (ex : camion magasin d'outillage, vaisselle, linge, autres structures publicitaires, etc.) l'unité /par jour	u/j	258,50
V-4 BUVETTES			
7 4	V-4 -1 Piscine du CHARREL, pour la période estivale	forfait/période	531,00
7 5	V-4 -2 Salle, terrasse et locaux de restauration du Tennis Club de St-Pierre-lès-Aubagne/ par mois	forfait/mois	995,00
7 6	V-4 -3 Buvette exceptionnelle /par jour	forfait/j	42,80
7 7	V-4 -4 Buvette exceptionnelle pour manifestation caritative /par jour	forfait/j	21,40
7 8	V-4 -5 Buvette Maison de Quartier sous convention /par an	forfait/an	125,20

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20201221-211220_06-DE
Reçu le 28/12/2020
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
28/12/2020



.../...

	VI - OCCUPATIONS DIVERSES :		
	VI-1 EXPOSITIONS COMMERCIALES SUR LE DOMAINE PUBLIC		
7 9	Véhicules motorisés 2 roues ou plus/l'unité par jour	u/j	15,15
	VI-2 HALLES DE L'OBSERVANCE / PLACE RAU		
8 0	Occupation du local/ le m ² /par mois	m ² /mois	5,21
	VI-3 TOURNAGES, PRISES DE VUE SUR LE DOMAINE PUBLIC		
8 1	VI-3-1 Forfait par jour en extérieur	forfait/J	323,00
8 2	VI-3-2 Tournage dans un bâtiment municipal /par jour	forfait/j	542,00
8 3	VI-3-3 Prises de vues culturelles dédiées à la promotion de la ville	forfait	0

Taux d'augmentation définitif de l'I.P.C. de septembre 2019 à septembre 2020
Source I.N.S.E.E. : résultats publiés le 15/10/2020 = 0 %

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

ABSTENTION(S) : Mme MELIN Joëlle mandataire de M. PONS Bernard, Mme MELIN Joëlle

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20201221-211220_06-DE
Reçu le 28/12/2020
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
28/12/2020



.../...